

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD706

présenté par

Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Ils mettent en oeuvre toute action visant à lutter contre les discriminations et les stéréotypes de genre pour renforcer et valoriser la place des femmes dans les métiers agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'améliorer la reconnaissance du travail des femmes dans l'agriculture et de renforcer l'attractivité de tous les métiers agricoles pour celles-ci. Une attention à la lutte contre les inégalités et les stéréotypes de genre doit donc être mise en place dès le stade de la formation. Cet amendement vise donc à intégrer une mission de lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre aux établissements d'enseignement agricole.